



### Les chamois verts

Club valentinois de randonnée pédestre  
56, Rue Maréchal Ney 26000 Valence  
Tél : 04 26 52 51 71

Site : [www.chamois-verts.fr](http://www.chamois-verts.fr)

Assurance R.C.P. : Groupama 161 Av Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex

### Comité départemental Drôme

Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche  
71 rue Latécoère 26000 Valence  
Tél : 04 75 75 47 83

Site : [www.drome.ffrandonnee.fr](http://www.drome.ffrandonnee.fr)

Garantie financière: Groupama 132 rue des Fontanot 92000 Nanterre

## FICHE SÉJOUR D'INFORMATION PRÉALABLE CONDITIONS DE VENTE

Séjour strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation

**Valence le : 07/01/2022**

N° 8

### Tour du CHAMBEYRON

Du mercredi après-midi 27 juillet au 31 juillet 2022

Niveau 4

Séjour Itinérant avec portage

Animateur responsable : **BOUVAREL Françoise**

### **PROGRAMME : 4 jours de trek en boucle depuis MALJASSET – UBAYE en passant par l'Italie.**

- Jour 1 : Début d'après-midi transfert voiture Valence – St Paul sur Ubaye (nuit camping)
  - Jour 2 : Maljasset, col de l'Autaret environ 16 kms - 1000D+
  - Jour 3 : Col de Bellino, lac de Niera, col de Stroppia environ 13 kms – 1000D+
  - Jour 4 : Pas de Couletta, lac noir environ 13 kms - 1440D+
  - Jour 5 : col de la Gypiere, A/R Tête de la Frema 3151M et Maljasset
- Point culminant : Tête de La Fréma 3151 m

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision de l'animateur responsable en fonction des divers paramètres : conditions climatiques et condition physique des participants.

### **HÉBERGEMENT :**

- Type : - premier soir : camping Bel Iscle à 04530 – St PAUL SUR UBAYE.  
Les autres soirs, bivouac (Prévoir tente + matelas + duvet + lampe frontale).  
En gestion libre.

### **ORGANISATION :**

- Le premier soir repas du soir et petit déjeuner (les emballages resteront dans la voiture)
- Prévoir dans le sac à dos : 4 petits déjeuners + 4 repas de midi et 4 repas du soir
- Réchaud + pastille purificatrice pour l'eau

### **DÉPLACEMENTS :**

- Covoiturage sur la base de 4 personnes/voiture = 45€
- Itinéraire : VALENCE – DIE – GAP – ST PAUL SUR UBAYE
- Distance : 512 Kms A/R

## **BUDGET DU SÉJOUR :**

<b>COÛT DU SÉJOUR : 20 € (Hors options et covoiturage)</b>	
<b>Ce prix comprend :</b>	
<b>20 €</b>	Frais d'organisation

### **Ce prix ne comprend pas :**

<b>45,00 €</b>	Dédommagement des personnes ayant pris leur véhicule (sur la base de 4 personnes/voiture)
	Frais d'alimentation et de boissons
<b>10 €</b>	Camping
	Assurance annulation et interruption/bagages <b>(Le règlement se fait au moment de l'inscription)</b>
	D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

## **LES ASSURANCES ANNULATION et INTERRUPTION :**

*Nous ne proposons pas d'assurance annulation pour ce séjour.*

## **INSCRIPTION :**

Nombre de participants : Minimum 6 Maximum 8

Les inscriptions se feront du 14/01/2022 au 29/04/2022 Au club uniquement aux horaires de permanence ou par internet.

Attention : Si l'effectif des inscrits n'atteint pas (6) personnes avant le 29/04/2022 le séjour sera annulé et les personnes inscrites prévenues et remboursées.

**Merci de vous munir impérativement de votre n° de licence et de votre règlement.**

*Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, 8 jours après la date d'inscription, une commission de séjours statuera (Ordre chronologique d'inscription, priorité aux licenciés du club). Les personnes non retenues seront inscrites sur liste d'attente, et le montant de leur inscription, leur sera rendu.*

## **ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS AU CLUB :**

20 €	A l'inscription LA TOTALITE	Seul le versement de cette somme vaudra inscription définitive : Frais d'organisation 20 €
------	--------------------------------	--

## **RÉUNION DE PRÉPARATION :**

**Obligatoire pour tous les participants : échange par Mail : [fanfan26@sfr.fr](mailto:fanfan26@sfr.fr) et/ou**

**Téléphone 06 .84.43.76.41**

**ATTENTION : Testez-vous au cours des sorties du club : L'animateur d'un séjour est en droit de ne pas vous accepter si vous n'avez pas le niveau.**

*"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)"*